



La Celle Saint-Cloud

2025.58

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## DECISION MUNICIPALE N°

### CONVENTION D'EXPOSITION TRIPARTITE EXPOSITION SUR LA ROUTE DE JULES VERNES

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

**Considérant** l'organisation de l'itinérance de l'exposition « Sur la route de Jules Verne » dans le cadre de la 20<sup>e</sup> édition du festival sur la route d'octobre-décembre 2025, et qui aura lieu du 4 février au 15 décembre 2026 au sein des villes partenaires,

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

De signer des conventions de partenariats tripartites, qui ont pour objet la diffusion de l'exposition « Sur la route de Jules Verne », avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, sise au 6, avenue de Paris, 78110 Versailles, représentée par M. François de MAZIERES en sa qualité de président, et les villes partenaires ou associations concernées.

#### **Article 2 :**

La convention régit les modalités d'organisation de ladite exposition ainsi que les obligations de chaque partie. (La conception, transport, montage et démontage des panneaux et objets de ladite exposition).

#### **Article 3 :**

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal.

#### **Article 4 :**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, publiée conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à madame la Trésorière Principale de La Celle Saint-Cloud.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 11 décembre 2025.



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20251216-2025-58-AR  
Date de réception préfecture : 16/12/2025